

**Enquête F3SCT (Formation Spécialisée Santé, Sécurité et Conditions de Travail)
Signalement DGI (danger grave et imminent)**

Le 16 mai 2024 au lycée Douanier Rousseau de Laval

Présents : Marc Vauléon (secrétaire général de la DSDEN 53), Léa Subileau (conseillère de prévention du service GRH de la DSDEN 53), Madame Marie-Ange Pintard (Proviseure), Stève Gaudin (représentant des personnels, FNEC-FP FO 53), Laurent Darrieux (intendant), Stéphane Navinel (pour la région, suivi de chantier, pôle bâtimentaire de la Région), Loïc Crette (Prévention chantier, suivi protocoles et mise en œuvre des travaux)

Monsieur Vauléon rappelle le cadre et le contexte de cette réunion : le signalement par un membre de la F3SCT (Formation Spécialisée Santé Sécurité et Conditions de Travail) de la FNEC-FP FO 53 (Fédération Nationale de l'Enseignement de la Culture et de la Formation Professionnelle Force Ouvrière de la Mayenne)

Un rapide historique du chantier est dressé. La fin de l'ensemble des travaux est prévue pour juin 2026, mais la 1^{ère} phase est prévue d'être finalisée pour la rentrée de septembre 2024 (4 salles techniques TP...). Le bâtiment est construit dans les années 70.

Monsieur Navinel reconnaît un cadre restreint (coupe d'arbres) qui ont eu des conséquences sur le planning prévu (retard du chantier), et des travaux complexes sur un site « occupé ». C'est la raison pour laquelle des modulaires supplémentaires ont été installés pour l'équivalent d'une dizaine de salles de classes. Les alertes à la bombe sont aussi venues désorganiser le chantier. Le représentant de la collectivité reconnaît quelques « ratés » avec certaines entreprises qui ont été immédiatement « recadrées ». Il affirme que ces travaux sont effectivement générateurs de nuisances, mais que la coordination via une réunion hebdomadaire (le mercredi matin) permet désormais de palier l'organisation des heures de cours. Il assure que désormais il y devrait y avoir moins de nuisances sonores et qu'en tout état de cause les travaux bruyants seront essentiellement réalisés le mercredi après-midi ou pendant les vacances scolaires. Il reconnaît qu'il n'avait pas prévu que la structure du bâtiment, en béton, était aussi sonore.

FO revient sur le signalement et la procédure d'alerte :

- Absence de DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels)
- Absence de RDGI (Registre Danger Grave et Imminent)
- Aucune signalétique concernant les registres
- RSST (Registre Santé et Sécurité au Travail) partiel, et dont les réponses apportées par Madame la proviseure ne sont pas transmises à l'autorité de droit et donc inconnues de la F3SCT
- Impossibilité pour les personnels de l'établissement de consulter le DTA (Dossier Technique Amiante) ou ses fiches récapitulatives. Le DTA n'a jamais été porté à connaissance des agents et des usagers malgré les demandes répétées depuis des mois.

Madame la proviseure affirme qu'il faut retrouver de la « sérénité ». Elle assure que tout a déjà été fait en matière d'information sur le désamiantage, tant auprès des personnels que des parents, qu'elle « en parle régulièrement en réunion » et que cela « a été abordé plusieurs fois ». Elle indique avoir « retrouvé » début avril, le DTA qui daterait de 2008.

Le représentant FO témoigne de son étonnement, puisque bien des personnels ayant demandé à consulter le DTA n'ont pas pu y avoir accès, mais se félicite que ce document soit désormais accessible, et de cette volonté affichée de la cheffe d'établissement. La dernière mise à jour du DTA, date en réalité du 29 novembre 2023.

Le représentant FO demande s'il existe un plan de retrait et comment se fait le suivi du désamiantage.

Notes FO : le plan de retrait est un document dans lequel nous allons retrouver en autres la location des zones amiantées à traiter, les quantités d'amiante présentes et à manipuler, le descriptif de la mis en œuvre du désamiantage, les mesures d'empoussièremment à réaliser et leur contrôle, la liste des équipements de protection que ce soit pour les travailleurs du

bâtiment que pour les personnes présentes dans l'environnement (usagers, personnels), les équipements utilisés pour l'évacuation des déchets, le détail de la gestion des déchets, le temps de chantier prévu...etc

Monsieur Crette, est formel, le plan de retrait existe. Il peut être demandé. Il veille à sa bonne mise en œuvre. Concernant les ouvriers du bâtiment qui ont circulé en combinaison (scaphandre), il s'agit d'une sur-protection obligatoire. L'autre solution consisterait à la mise en place d'un sas supplémentaire, et une circulation de l'ouvrier... nu !

Concernant les poussières relevées dans les différentes salles, il s'agit parfois de poussières (déjà présentes dans les faux-plafonds) qui peuvent dater d'avant le chantier. Selon le représentant de la région il n'y a pas d'amiante dans les dalles de plafond. Parfois il peut s'agir de poussières de plâtre également. Il assure que l'amiante est finalement assez peu présente, il y a en dans les joints de fenêtre à l'extérieur, dans la colle de certaines plinthes, dans des conduits en fibrociment, ou encore dans certaines dalles du vide sanitaire.

Les demandes portées et obtenues :

- Assurance d'avoir accès au DTA et aux fiches récapitulatives sur simple demande. Le DTA se trouve dans le bureau de Monsieur Darrieu (qui assure qu'il peut aussi être consulté en son absence).
- Situation de l'établissement et relevé de décisions, envoyés à l'ISST (inspectrice santé et sécurité au travail du Rectorat)
- Assurance de l'existence du plan de retrait (amiante), et de son suivi rigoureux
- Mise en place du RDGI (depuis ce jour)
- Mise en place du DUERP avec aide de l'assistante de prévention : la réflexion était déjà engagée depuis peu Laurent Darrieux est chargé de son élaboration (FO a insisté sur le raccourcissement indispensable des délais de mise en place)
- Mise en place d'une signalétique dans la salle des professeurs avec lieu des différents registres obligatoires
- Toutes les demandes de visites médicales sont à formuler par écrit et à transmettre à la cheffe d'établissement

Ces demandes seront consignées dans un relevé de décision qui sera annexé au signalement DGI. FO s'assurera que toutes, soient suivies d'effet.

Considérant également l'impact des travaux sur le « climat scolaire », FO a insisté sur les besoins en moyens « vie scolaire ». Concernant une hypothétique baisse des moyens, « il n'y a pas de sujet » selon le secrétaire général de la DSDEN 53. Si les moyens doivent être revus à la hausse, FO se félicite des garanties données sur, a minima, la constance de ces moyens pour la rentrée prochaine.

Considérant l'accord sur les mesures à prendre, le représentant FO a estimé qu'il n'y avait pas nécessité de réunir en urgence la F3SCT, mais se tient prêt à intervenir de nouveau si les engagements pris n'étaient pas tenus.